



C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 16 JUIN À 16H30,
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE
MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

Date de la convocation : 6 juin 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Régine GHIO - Madame Danièle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

POUVOIRS :

Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale donne pouvoir à **Madame Danielle PENICAUT - Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale** donne pouvoir à **Madame Paulette WAGNER - Madame Ida CIMOLINO** donne pouvoir à **Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Madame Simone CHALMETON** donne pouvoir à **Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Arlette GRARE** donne pouvoir à **Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Michel GUIMBERT** donne pouvoir à **Monsieur Pierre AUBERTIN.**

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	11+6 P

Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe est désignée à l'unanimité à **17 voix pour (11+6 P)**, comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20/2025

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AU PASS'SPORTS SENIOR

Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7^o adjointe, propose au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'établir une convention avec les intervenants du Pass'Sports Senior suivants :

- Madame Corinne BLANC, sophrologue ;
- Madame Joëlle COASNE, professeure de gym mobilité articulaire, de stretching, de gym douceur postural, gym baguettes, gym sur chaise et de renforcement musculaire ;
- Madame Julie COLLIN TIMONCINI, professeure de pilates et mobilité / stretching ;
- Madame Sophie LOUISE, professeur de Qi-Gong ;

- Madame Camille NAVARRE, professeure de Yoga sur chaise ;
- La Société SARL La Coupole qui assure les cours d'aquagym.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 17 voix pour (11+6 P)

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe (+1P) - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale (+1P) - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal (+1P) - Monsieur Pierre AUBERTIN (+1P) - Madame Régine GHIO - Madame Danièle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER (+1P).

AUTORISE Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer les conventions relatives au Pass'Sports Senior listées précédemment et annexées à la présente délibération.

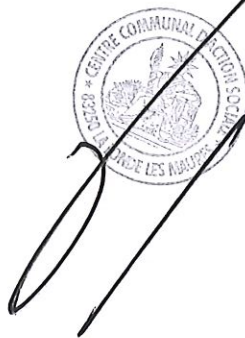
Fait à La Londe les Maures, le Jour, Mois et An que dessus,
Pour Extrait Conforme,

Le Président

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

François de CANSON



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. B.', written in a cursive style.

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr